Image not found or type unknown

j'ai un un amis et on lui a propsé un mariage blanc

Par **roboketso**, le **18/03/2013** à **02:29**

j'ai mon ex, on est en bon terme ça fait depuis mai 2012que l'on ai séparé,
Nous nous sommes rencontré par le biais d'amis en commun et nous nous sommes plus quitté.
C'est le premier homme avec qui j'aarivais à discuter et surtout à r'avoir des sentments puisque mon dernier compagnon est mort suite à une chute de plus de 15 mètre sur un chantier...en janvier 2010, et moi j'ai eu un accicent de voiture 2 mois avant ça chute,(j'ai eu un plexus brachiale(tissu nerveux sous le bras...)dc du 29 novembre 2009 à 2012, j'étais en dépresion, bras gauche paralysé, le décès de l'homme de ma vie, vol de ma voiture...l'année 2009 et 2010 commençait mal pour ma part et Pour en revenir a Benoit, c'est le premier homme qui a réussi a apesait ma peine...Donc même si nous sommes séparés.Mais nous sommes en bon terme, mais je ss tjrs invité par sa famille meme à nöel 2012; et encore ya 2 semaines...il a des amis peu fréquentable et là il a de gros soucis il est alcoolique(il se soigne) mais replonge...et ça me désole de le voir s'enfoncé de jours en jours,sauf que ce soir au tel il me dit avant d'aller en pré-cure(durée entre 3 et 6 mois)...j'ai un truc à faire...et il me dis on me propose 12000 euros pour faire un mariage blanc !!!J'étais sans voix pour passer l'expression sur le "cul"...je lui ai dit mais tu te rends compte des risques: prison, amende,...plus la famille de la jeune fille ou femme car il ne la connait pas du tout franchement je sais pas qoi faire car je pense que c'est une bande organisé et il me semble qu'au téléphone je lui ai dit en rigolant que je m'opposerait à ce mariage...et là il m'a répondu "et je crois que c'est gas là, ce ne sont pas des rigolaux...donc j'ai tout de même un peu plus peur....
je lui ai expliqué çà :
Avant le mariage :
le maire peut alerter le procureur de la République s'il vous soupçonne de vous marier sans intention réelle de vivre ensemble
cependant, il est difficile à ce stade d'établir que vous n'avez pas l'intention de fonder un foyer le maire et le procureur de la République se baseront donc sur des présomptions. Le fait de contracter un mariage aux seules fins d'obtenir, ou de faire obtenir, un titre de séjour constitue un délit puni de cinq ans d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende (article L. 623 - 1 du CESEDA)
Aider moi je vous laisse mon mail pro "vanessaarbane@gmail.com", pour lui donner des bon argument...
Je ne souhaite pas qu'il se fasse embrigader ds une filière afriquaine et qu'il soit coincer....je n sais

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés